

4131 - Elle a épousé un homme qui a abandonné la prière. Que devrait-elle faire ?

question

L'amour m'a poussé à épouser un homme qui a abandonné la prière. Puis Allah m'a bien guidée et je suis devenue pratiquante. Quand il accomplit une prière, il le fait comme s'il était sous contrainte. J'ai tout essayé avec lui en vain. Certains m'ont dit de le quitter, mais cela n'est pas facile puisque nous avons trois enfants et il est un bon père et un bon mari. Le seul problème qui nous oppose réside dans la pratique de la religion. Que devrais-je faire ?

la réponse favorite

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine.

Voici sa réponse : « **Le contrat ayant été conclu à un moment où il avait abandonné la prière reste invalide. De ce fait, elle doit se séparer de lui. S'il revient à l'Islam, on renouvelle le contrat. Dans le cas contraire, Allah amènera un homme meilleur que lui .»**

Question

Si au moment du mariage aucun des deux n'observait la prière, le mariage est-il nul ?

Réponse

S'ils avaient une religion, le mariage reste maintenu. Mais s'ils n'avaient aucune religion ou s'étaient apostasiés, bon nombre d'ulémas ont déclaré que le mariage entre apostats est invalide car ils n'ont pas de religion : ni l'Islam ni la religion à laquelle ils devraient retourner.

Question

Est-ce que la déclaration du mari selon laquelle il ne prie que pour faire plaisir à sa femme suffit pour prouver son apostasie ou doit -elle se contenter du fait qu'il prie ?

Réponse

Il me semble

qu'il prie pour Allah dans le but de faire plaisir à sa femme. Il n'entend pas qu'il accomplit les gestes constitutifs de sa prière comme l'observance des postures debout, de la gémflexion, de la prosternation et des invocations pour la personne de sa femme. En fait, il prie pour Allah dans le but de satisfaire sa femme. Il n'est donc pas un polythéiste. Allah le sait mieux.